



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Crabtree tenue le 3 juin 2019 au lieu ordinaire des séances au centre administratif, au 111, 4e Avenue, à 19 h, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Mario Lasalle :

Daniel Leblanc
Audrey Desrochers
André Picard
Jean Brousseau
Sylvie Frigon
Claude Laporte

Est également présent, Pierre Rondeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Crabtree.

2019-0306-201

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

2019-0306-202

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 MAI 2019

Sur la proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 mai 2019 soit adopté.

ADOPTÉ

2019-0306-203

ADOPTION DES COMPTES

En plus des comptes apparaissant aux listes *lot 1* et *lot 2* du 30 mai 2019, pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits au montant de 79 980,54 \$ et payés tel qu'autorisé par le règlement 2016-291 du règlement de délégation de pouvoir de dépenser.

Sur proposition de Claude Laporte il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois des *lot 3*, *lot 4* et *lot 5* du 30 mai 2019, d'une somme de 393 981,21 \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

2019-0306-204

ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES

Le directeur général a déposé aux membres du conseil municipal un état des revenus et dépenses au 31 mai 2019.

2019-0306-205

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES AUX MEMBRES DU CONSEIL

Le président d'assemblée permet une période de questions aux personnes présentes dans la salle.



N° de résolution
ou annotation

2019-0306-207

DON À LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE LANAUDIÈRE

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'offrir un don pour une somme de 100 \$ à la société Alzheimer de Lanaudière.

ADOPTÉ

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES 2019

ATTENDU les dispositions de l'article 3 du règlement de contrôle et suivi budgétaire (2007-136) ;

ATTENDU le dépôt d'un tableau détaillant les transferts budgétaires 2019 requis pour respecter les dispositions du règlement 2007-136 ;

ATTENDU QU'une mise à niveau du budget 2019 est nécessaire pour combler certains déficits dans plusieurs postes, causés par des dépenses imprévues ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser les transferts budgétaires détaillés au tableau ci-dessous et de mandater la secrétaire-trésorière adjointe à en faire l'inscription aux livres de la Municipalité.

	# GL	POSTE DE DÉPENSES	Budget 2019	Transfert	Budget 2019 après transferts
Vers	02-320-00-141-10	Salaires - Déneigement	12 160	3 183	15 343
De	02-320-00-141-11	Salaires - Trav : rues trottoirs ponts	54 870	3 183	51 687
Vers	02-702-30-681	Électricité bibliothèque	2 700	2 900	5 600
De	02-701-20-681	Électricité centre communautaire	8 500	2 900	5 600
Vers	02-130-00-340	Publicité et information	5 900	3 160	9 060
De	02-130-00-496	Frais de banque	16 000	3 160	12 840
Vers	02-130-00-413	Comptabilité et vérification	21 500	5 260	26 760
De	02-210-00-441	Services policiers	408 137	5 260	402 877
Vers	02-701-50-511	Location roulotte	1 500	1 000	2 500
De	02-701-50-410	Honoraires professionnels	1 000	1 000	0
Vers	02-130-00-640	Matériel et accessoire de bureau	750	1 000	1 750
De	02-130-00-141-20	Employés occasionnels	1 000	1 000	0
		TOTAL DES TRANSFERTS		33 006,52	

ADOPTÉ

2019-0306-208

INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA FQM

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser les inscriptions du maire, de deux conseillers et du directeur général pour participer au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités du Québec qui se tiendra du 26 septembre au 28 septembre prochain, et d'assumer les coûts qui s'y rattachent.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

**DEMANDES DE PRIX DES SERVICES PROFESSIONNELS
POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LE CHEMIN DE LA
RIVIÈRE-ROUGE**

Le conseil prend connaissance des propositions de prix relatives aux services professionnels pour les travaux de réfection sur le chemin de la Rivière-Rouge entre le chemin Saint-Jacques et le chemin Petite-Noraie :

Nom des de la firme	PRIX (taxes incluses)
Parallèle 54 Expert-Conseil.	57 418,52 \$
GBI Services d'ingénierie.	65 938,16 \$
Les Services EXP inc.	74 388,38 \$

Sur proposition d'André Picard il est unanimement résolu de retenir la proposition de Parallèle 54 Expert-Conseil pour la somme totale de 57 418,52 \$, incluant les taxes, laquelle proposition est la meilleure offre, considérant que les trois sont justes et équivalentes.

QUE les travaux préparatoires évalués à 17 000 \$ soient financés par le fonds général, qui sera remboursé par le règlement d'emprunt lorsqu'il aura reçu toutes les approbations nécessaires.

ADOPTÉ

2019-0306-210

**AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT AYANT POUR EFFET DE
MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 2012-
202 RELATIF AU STATIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE
LA MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

André Picard donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement 2012-202 relatif au stationnement sur le territoire de la municipalité de Crabtree.

2019-0306-211

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2019-339 AYANT POUR
EFFET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU
RÈGLEMENT 2012-202 RELATIF AU STATIONNEMENT SUR LE
TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Le conseiller André Picard a déposé aux membres du conseil municipal le projet de règlement 2019-339 ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement 2012-202 relatif au stationnement sur le territoire de la municipalité de Crabtree.

ADOPTÉ

2019-0306-212

**RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT
RELATIVE AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2019-338**

Le secrétaire-trésorier fait lecture du résultat de la procédure d'enregistrement relative à l'approbation du règlement 2019-338 décrétant une dépense de 517 705 \$ pour la réfection d'une section du chemin Beauséjour et le remplacement d'un ponceau.



N° de résolution
ou annotation

SOUSSIONS POUR LA RÉFECTION D'UNE PARTIE DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE-NORD

Le conseil prend connaissance des soumissions relatives aux travaux de réfection d'une partie du chemin de la rivière nord, à savoir :

Nom des soumissionnaires	PRIX (taxes incluses)
Pavage J.D. inc.	61 971,53 \$
Excavation Normand Majeau inc.	64 793,82 \$
Sintra inc.	70 745,27 \$

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu :

DE retenir la soumission de Pavage J.D. inc. pour la somme totale de 61 971,53 \$, incluant les taxes, laquelle soumission est la plus basse conforme.

QUE la dépense soit financée par le fonds de roulement et remboursée sur 5 ans, comme adopté dans la résolution 2019- 0104-140.

ADOPTÉ

2019-0306-214

EMBAUCHE D'UN OFFICIER MUNICIPAL POUR LA SAISON ESTIVALE 2019

ATTENDU QUE le conseil municipal a prévu au budget un montant pour embaucher un officier municipal pour l'application de certains règlements plus problématiques durant la période estivale;

ATTENDU QUE le 14 mars 2019 la Municipalité a lancé un concours pour pourvoir le poste d'officier municipal saisonnier, qu'un avis à cet effet a été publié dans les journaux locaux et par internet à tous les résidents de Crabtree;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu 3 candidatures pour pourvoir ce poste;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de monsieur Étienne Forget;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers:

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;
2. Que monsieur Étienne Forget soit embauché à titre d'officier municipal non syndiqué pour la saison estivale 2019, du 3 juin 2019 au 14 octobre 2019, aux conditions suivantes:

QUE le salaire horaire soit fixé à l'échelon « 0 » selon la politique salariale adoptée;

QUE la semaine de travail soit de plus ou moins 30 heures par semaine;

QUE les conditions d'embauche soient celles prescrites par les normes du travail.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

2019-0306-216

2019-0306-217

2019-0306-218

DÉSIGNATION D'UN OFFICIER MUNICIPAL

ATTENDU QUE l'article 6 du règlement 2012-203 prévoit que la Municipalité peut nommer un officier municipal pour appliquer les règlements suivants :

- Règlement sur le stationnement actuellement en vigueur et ses amendements subséquents ;
- Règlement concernant l'utilisation de l'eau potable actuellement en vigueur et ses amendements subséquents ;
- Le règlement concernant la paix et l'ordre dans la municipalité et décrétant certaines nuisances ;
- Règlement relatif aux chiens

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers:

DE DÉSIGNER, monsieur Étienne Forget, comme officier municipal responsable de l'application des règlements 98-026, 2008-151, 2012-202 et 2012-210 et leurs amendements et d'autoriser ce dernier à donner tout constat d'infraction en lien avec ces règlements.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-331 DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS ET OBLIGATIONS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Jean Brousseau donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement modifiant le règlement 2019-331 déléguant certains pouvoirs et obligations au directeur général.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2019-340 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-331 DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS ET OBLIGATIONS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le conseiller Jean Brousseau a déposé aux membres du conseil municipal le projet de règlement 2019-340 modifiant le règlement 2019-331 déléguant certains pouvoirs et obligations au directeur général.

ADOPTION DE DÉFINITIONS DE TÂCHES POUR TOUS LES POSTES DE FONCTIONNAIRES

ATTENDU QUE le 7 janvier 2019 le conseil adoptait la résolution 2019-0701-021, mandatant le Réseau Conseil des Sages pour effectuer un diagnostic organisationnel de la Municipalité de Crabtree ;

ATTENDU QUE le rapport du Réseau Conseil des Sages, présenté au conseil le 17 avril 2019 mentionne que chaque poste doit être défini et que les tâches qui lui sont imputables doivent être claires et précises ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire clarifier son organigramme ;

ATTENDU QUE la Municipalité veut faciliter les processus d'offre d'emploi et d'embauche lorsqu'un poste est vacant ;



N° de résolution
ou annotation

2019-0306-219

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau, et unanimement résolu :

QUE les nouvelles descriptions de tâches déposées au conseil par le directeur général soient adoptées et qu'elles remplacent toutes les autres descriptions et résolutions antérieures.

ADOPTÉ

INSTALLATION DU DOS D'ÂNE TEMPORAIRE POUR SÉCURISER LE CHEMIN BEAUDOIN

ATTENDU QUE les résidents du chemin Beaudoin ont signalé que la vitesse des automobiles pouvait être très élevée dans leur secteur ;

ATTENDU QUE les résidents ont signé une pétition pour que la Municipalité les aide à régler le problème de vitesse, en proposant, notamment, l'installation de dos d'âne temporaires ;

ATTENDU QUE le dos d'âne temporaire pourrait être une solution pour réduire le problème de vitesse, tout en étant peu coûteux et réutilisable d'année en année ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers de procéder chaque année à l'installation d'un dos d'âne temporaire du mois de mai au mois d'octobre sur le chemin Beaudoin;

ADOPTÉ

2019-0306-220

DEMANDE D'AJOUT DE PANNEAUX « ARRÊT » À L'INTERSECTION DE LA 8^E RUE ET DE LA 6^E AVENUE

ATTENDU QU'une résidence de 30 logements pour personnes âgées a été construite à l'intersection de la 8^e Rue et de 6^e Avenue;

ATTENDU QUE le passage piétonnier à cette intersection n'est pas assez sécuritaire pour permettre aux personnes de traverser la 8^e Rue en sécurité;

ATTENDU QU'il y a une école à proximité de cette intersection, et qu'il y a beaucoup de jeunes étudiants qui traversent la 8^e Rue dans ce secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie pour valoir à toutes fins que de droit.

QUE demande soit faite au ministère des Transports du Québec d'aménager des panneaux d'arrêt et une signalisation d'approche adéquate à l'intersection de la 8^e Rue et de la 6^e Avenue, pour rendre la route et l'intersection plus sécuritaires.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

2019-0306-222

2019-0306-223

2019-0306-224

RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT RELATIVE AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2019-332

Le secrétaire-trésorier fait lecture du résultat de la procédure d'enregistrement relative à l'approbation du règlement 2019-332 décrétant une dépense de 98 093 \$ et un emprunt de 98 093 \$ pour l'achat et l'installation d'une nouvelle génératrice à la station de purification d'eau potable.

RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT RELATIVE AU RÈGLEMENT 2019-337

Le secrétaire-trésorier fait lecture du résultat de la procédure d'enregistrement relative à l'approbation du règlement 2019-337 abrogeant le règlement 2017-310 décrétant la création d'une réserve financière pour financer les dépenses liées aux services d'aqueduc et d'égouts.

TAUX DE LOCATION DE L'ARÉNA POUR LA SAISON 2019/2020

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers :

DE fixer les taux de location de l'aréna (avant taxes) pour la saison 2019-2020 ainsi :

- **Tarif régulier** 250 \$ / heure
 - Lundi au mercredi de 16h à 22h
 - Jeudi et vendredi de 16h à minuit
 - Samedi et dimanche de 8h à minuit

- **Tarif de jour et de fin de soirée** 195 \$ / heure
 - Lundi au vendredi de 8h à 16h
 - Lundi au mercredi après 22h00

- **Tarif sport/ étude** 160 \$ / heure

Autres services

- Location d'une case 200 \$
- Bureau du hockey mineur Prêt gratuit
- Bureau du Club de patin Vir-O-Vent Prêt gratuit
- Mezzanine : Possibilité de deux prêts annuels si location de glace

ADOPTÉ

LETTRÉ D'APPUI POUR UNE MAISON 2^E ÉTAPE DANS LANAUDIÈRE NORD

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers de préparer et d'envoyer une lettre d'appui pour l'ouverture d'une Maison 2^e étape dans le Lanaudière Nord, pour venir en aide aux victimes de violence conjugale.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

2019-0306-226

ACHAT D'UNE TOILE DE L'ARTISTE LOCALE NATHALIE LAPOINTE

ATTENDU QUE la résolution R 222-98 adoptée le 19 octobre 1998 alloue un montant annuel de 1 500 \$ pour encourager les artistes et artisans locaux en achetant certaines de leurs réalisations ;

ATTENDU QUE madame Nathalie Lapointe est native de Crabtree et que son travail est reconnu à l'international ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Audrey Desrochers, et unanimement résolu par les conseillers de se procurer une des toiles de madame Lapointe pour le centre administratif, et ce, pour un montant n'excédant pas 1 500 \$.

ADOPTÉ

DEMANDANT À LA COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC DE NOMMER LE PONT ANTONIO-BARRETTE ET AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DE L'IDENTIFIER

ATTENDU QUE le pont de la 8^e Rue est reconnu par la Municipalité et par le ministère des Transports (dossier 03275) comme étant le « pont Antonio-Barrette » ;

ATTENDU QU'aucune démarche n'avait toutefois été faite auprès de la Commission de toponymie du Québec pour le nommer officiellement ;

ATTENDU QUE les plaques de bronze installées sur les piliers du pont lors de l'inauguration ont été volées depuis plus de 30 ans;

ATTENDU QU'il y aurait lieu d'afficher le nom du pont;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Audrey Desrochers, et unanimement résolu par les conseillers :

DE demander à la Commission de toponymie du Québec de nommer officiellement le pont de la 8^e Rue comme étant le « pont Antonio-Barrette »;

DE demander au MTQ que soient installées des affiches identifiant le nom du pont Antonio-Barrette;

ADOPTÉ

2019-0306-227

PROFITS DE LA FÊTE NATIONALE 2019 AU COMITÉ DES FÊTES DU CENTIÈME

ATTENDU QU'en 2021, la Municipalité de Crabtree fêtera ses 100 ans d'existence ;

ATTENDU QUE le comité des fêtes du centième a besoin d'un maximum de financement pour réaliser tous ses projets ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Audrey Desrochers, et unanimement résolu par les conseillers de redistribuer à 100 % les profits générés par la vente de nourriture et de boissons lors de la fête nationale au comité des fêtes du centenaire.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

La séance est levée à 19 h 55.


Mario Lasalle, maire


Pierre Rondeau, directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.